ART. 39 N° **769**

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 769

présenté par Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 39

Après l'alinéa 122, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 311-7, les mots : « leurs ayants droit » sont remplacés par les mots : « les personnes mentionnées à l'article L. 161-1 du présent code qui leur sont rattachées ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.